

# **REGLEMENT DU JEU «CIC Mobile Montfort sur Meu 2014 »**

## **Article 1 - ORGANISATION**

Banque CIC Ouest, SA au capital de 83 780 000 €, dont le siège social est situé 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, à NANTES (44000), organise pour son compte, un jeu par tirage au sort intitulé « CIC Mobile Montfort sur Meu 2014 » les 21 et 22 février 2014. Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat.

## **Article 2 - CONDITION DE PARTICIPATION**

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure ayant complété et déposé son bulletin dans l'urne prévue à cet effet sur le stand CIC, installé dans la galerie commerciale du SUPER U Montfort sur Meu aux heures d'ouverture de celle-ci.

Les salariés et retraités du CIC et de ses filiales, ainsi que les membres de leur famille (conjoint, concubin, enfants, ascendants directs et collatéraux), et les personnes ayant participé à la conception du jeu et assurant sa mise en place ainsi que les membres de leur famille, ne peuvent pas participer au jeu.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

## **Article 3 - MODALITE DE PARTICIPATION**

Une personne ne pourra compléter qu'un seul bulletin (mêmes nom et adresse). En cas de pluralité de participation, chaque bulletin sera réputé nul. Ne seront pas pris en considération les bulletins sans adresse, incomplets, illisibles ou raturés.

## **Article 4 - DESCRIPTIF DES DOTATIONS**

Un téléphone portable SONY XPERIA E d'une valeur de 129 € TTC

## **Article 5 - TIRAGE AU SORT**

Le tirage au sort aura lieu le 22 février 2014 à 18 heures sur le stand du CIC.

## **Article 6 - AVIS DE GAIN**

Le gagnant sera informé par courrier dans les 20 jours suivant le tirage au sort qui l'aura désigné.

## **Article 7 - ATTRIBUTION DES LOTS**

Le gagnant devra se présenter en agence, muni de ce courrier afin que lui soit remis son lot. Le lot ne peut faire l'objet d'aucune substitution par sa valeur en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque sorte que ce soit et n'est pas cessible. Tout lot non réclamé par le gagnant dans les 60 jours suivant le tirage ne sera pas attribué.

## **ARTICLE 8 : consultation du règlement**

Le simple fait de participer à ce jeu entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement qui est déposé à la SCP Levesque, Callard et Bréheret, huissiers de justice associés à Vertou (44120) 1 rue Auguste Saupin. Le règlement des opérations est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande (timbre remboursé au tarif en vigueur) à l'adresse suivante : CIC Ouest, Direction Appui Commercial, 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, BP 84001, 44040 Nantes cedex 1.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant les modalités du jeu, la détermination du gagnant et l'interprétation ou l'application du règlement.

## **ARTICLE 9 : remboursement des frais**

Le gagnant pourra demander le remboursement de ses frais de déplacement occasionnés pour venir retirer leur lot, calculé sur la distance entre leur domicile (présent sur le territoire CIC Ouest) et l'agence CIC organisatrice du jeu, à raison de 0.46 € le km (pour un trajet en voiture particulière).

## **ARTICLE 10 : loi informatique et liberté**

Les informations recueillies à l'aide du bulletin de participation peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, les données personnelles collectées sur toutes les personnes citées sur le bulletin seront utilisées pour l'organisation du tirage au sort et la remise du lot ainsi qu'à des fins de prospection commerciale. Elles ne pourront être communiquées à des tiers que pour les seules nécessités afférentes aux finalités sus évoquées, et pour répondre, le cas échéant, aux obligations légales et réglementaires.

Toutes les personnes citées sur le bulletin disposent d'un droit d'accès, de rectification, de communication et d'opposition sur simple demande auprès de CIC Ouest - 2 avenue Jean Claude Bonduelle - BP 84001 - 44040 Nantes Cedex ».

Chaque gagnant autorise l'utilisation éventuelle de son nom et de sa photographie dans toute manifestation publi-promotionnelle ou purement informative liée au présent jeu, en donnant son accord écrit sur les dispositions du présent article, conformément à la législation en vigueur. Cette utilisation ne pourra pas ouvrir d'autres droits que le prix gagné.

#### **ARTICLE 11 : divers**

Toutes difficultés quant à l'interprétation du présent règlement feront l'objet d'une interprétation souveraine des organisateurs. Les contestations ne seront recevables que dans un délai de un mois après le tirage au sort. La Société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu si les circonstances l'exigent. Elle ne saurait être responsable de tout fait qui ne pourrait lui être imputable notamment en cas de force majeure susceptible de modifier, perturber ou annuler le jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

#### **Article 12 - LOI APPLICABLE**

Le présent règlement est régi par la loi française.



Banque CIC Ouest - 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, BP 84001, 44040 Nantes Cedex 1 - SA au capital de 83 780 000 € - SIREN 855 801 072 RCS Nantes - LBF 465. Banque régie par les articles L511-1 et suivants du Code monétaire et financier. Pour les opérations effectuées en sa qualité d'intermédiaire en opérations d'assurance : N° ORIAS 07 008 480 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)). Contrats d'assurance souscrits auprès de ACM VIE SA et ACM IARD et distribués sous la marque CIC Assurances. CIC *Mobile* est un service de l'opérateur EI Télécom -RCS 421 713 892 PARIS - 12 rue Gaillon - 75002 Paris proposé par le CIC - RCS Paris 542 016 381.

Remplissez et déposez votre bulletin  
dans l'urne de l'agence CIC Ouest

Nom\* :

Prénom\* :

Numéro de téléphone\* :

E-mail :

CIC Montfort sur Meu  
2 rue Saint Nicolas  
35160 Montfort sur Meu

Cachet de l'agence  
CIC Ouest  
Organisatrice :

Nom de votre opérateur actuel\* : \_\_\_\_\_

Votre budget téléphonie : \_\_\_\_\_ € / mois

Date de fin d'engagement\* : \_\_\_\_\_

Numéro RIO\* : \_\_\_\_\_

**Pour connaître rapidement votre date de fin d'engagement et votre n° RIO  
 composez le 3179 à partir de votre mobile (numéro gratuit).**

Je n'ai pas de téléphone mobile mais je souhaite participer au jeu\*.

J'accepte d'être recontacté par mon agence CIC  
 pour avoir des informations téléphoniques\*.

**EXTRAIT DU REGLEMENT DU JEU :** Banque CIC Ouest, SA au capital de 83 780 000 €, dont le siège social est situé 2, avenue Jean-Claude Bonduelle, BP 84001, 44040 NANTES cedex 1, organise pour son compte un jeu par tirage au sort intitulé « Gagnez un téléphone portable SONY XPERIA E grâce à votre numéro ». Les 21 et 22 février 2014, dans la galerie commerciale de Super U Montfort sur Meu. Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat et est ouvert à toute personne physique majeure ayant complété et déposé son bulletin dans l'urne prévue à cet effet sur le stand CIC Ouest situé dans la galerie commerciale du SUPER U de Montfort sur Meu les 21 et 22 février 2014. Le tirage au sort effectuera le 22 février 2014 sur le stand CIC Ouest désignera 1 bulletin gagnant pour le cadeau cité sur ce bulletin : un téléphone portable SONY XPERIA E d'une valeur de 129 €. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, il convient de préciser que les données personnelles collectées sur les personnes citées sur le bulletin seront utilisées pour l'organisation du tirage au sort et la remise du lot, ainsi qu'à des fins de prospections commerciales. Elles ne pourront être communiquées à des tiers que pour les seules nécessités afférentes aux finalités sus-évoquées, et pour répondre, le cas échéant, aux obligations légales et réglementaires. Les personnes citées sur le bulletin disposent d'un droit d'accès, de rectification, de communication et d'opposition sur simple demande adressée au siège du CIC Ouest, Direction Juridique. Le simple fait de participer à ce jeu entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement qui est déposé au siège de la SCP Lévesque, Callard et Bréheret, huissiers de justice associés à Vertou (44120) 1 rue Augusto Saupin. Le règlement des opérations est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande (timbre remboursé au tarif en vigueur) au siège du CIC Ouest, Direction Juridique.

**Grand jeu CIC Mobile  
à Montfort sur Meu**



**CIC Bretagne**

Construisons dans un monde qui bouge.

CIC Mobile est un service de l'opérateur El Télécom - RCS 421 713 892 PARIS - 12 rue Guillen - 75002 Paris proposé par la CIC - RCS Paris 542 016 881.

[cic.fr](http://cic.fr)